



SNES POLYNESIE

BP 3694

98713 PAPEETE

Tél. : 57 27 68

Vini : 72 72 08

Site

<http://www.snes.pf/>

Courriel

snespf@gmail.com

Dossier Georget

L'année dernière ce collègue, secrétaire adjoint du SNES Polynésie, s'est vu refuser le renouvellement de sa mise à disposition par le ministre, sur pression, entre autre, du principal du collège Henri Hiro de Faa'a.

T. Nena avait pourtant dans un premier temps demandé son renouvellement, mais après beaucoup d'hésitations, il a finalement changé d'avis.

Le tribunal administratif a été saisi, ce qui a amené le ministre à reconnaître l'illégalité de sa démarche : M. Georget reste donc en Polynésie. N'ayant plus à juger sur le fond, le Tribunal a néanmoins condamné la Polynésie, au mois de juillet, au profit de notre collègue, au titre du remboursement des frais de justice. Mais malgré une lettre signée du Ministre demandant la mutation de notre collègue, la DES a refusé et il est maintenu à Henri Hiro, avec un argument « pertinent » : « On ne peut pas muter au bout de deux ans » alors que tous les autres l'ont fait...

Poursuivre le chef d'établissement pour discrimination syndicale ?

Ce sera le prochain épisode.

Renouvellements de séjours

Voici venir à nouveau les renouvellements de séjour, la circulaire précise bien que les avis défavorables doivent être notifiés aux intéressés sous forme de rapport circonstancié. Donc pas d'avis défavorable sans explications !

Les personnels en CIMM qui ne savent pas s'ils sont en renouvellement de séjour pour la simple raison que la procédure est récente (troisième année) doivent s'adresser au secrétariat de leur établissement, pour eux aussi les menaces à peine voilées se font entendre, « si vous ne faites rien pour la Polynésie vous n'avez plus votre place ! »

Le SNES rappelle que l'enseignement est notre priorité et un investissement pour le Pays, que les conditions de travail sont loin d'être idéales : pas assez de salles équipées, insonorisées, ventilées, des salles de professeurs indignes, pas assez de toilettes, de chaises. Le SNES se portera une fois encore en défenseur du droit au renouvellement de séjour.

Aucun arrêt de maladie ne doit être l'objet de préjudices.

Les stagiaires

Ils sont en poste, malgré l'absence d'arrêté ministériel de mise à disposition, et leur formation aura lieu tous les jeudis à l'ancienne école normale.

La nouvelle circulaire les positionne sur 15h dans les établissements mais cela peut être moins si la DES n'a pas assez d'heures à leur donner.

Cela prouve bien que la gestion des postes n'a jamais été faite avec rigueur, et encore moins la carte de formation.

Le SNES ira à leur rencontre et leur souhaite un bon début de carrière.

Lettre d'information n°1

06 septembre 2012



SNES POLYNESIE

BP 3694

98713 PAPEETE

Tél. : 57 27 68

Vini : 72 72 08

Site

<http://www.snes.pf/>

Courriel

snespf@gmail.com

Les contractuels

Il manque pas mal de CDD à signer.

Comme l'an dernier la DES présente les contrats à la rentrée, le V.R tient à les vérifier, déjà certains n'ayant pas le niveau requis ou leur diplôme ne correspondant pas. Quelques uns ont refusé les postes.

Le calcul des postes budgétaires n'étant pas le même à la DES qu'au Vice-rectorat, espérons que les violons soient vite accordés.

Parmi les PLP, la DES recherche des titulaires car il n'y a pas de contractuels locaux, ce qui est décevant c'est de ne pas connaître le vivier des diplômés qui sont sur le territoire. Il faut dire aussi que le métier n'attire pas plus que ça, et si en plus il faut aller dans des îles éloignées l'attractivité est encore moins grande. Quelques CDI n'ont pas non plus été demandés alors que la durée des services le permet, nous en avons signalés quelques uns, le V.R les examine pour les valider ou non. Dans l'attente, les postes sont laissés vacants ou ne leur ont pas été attribués.

Le SNES participe à toutes les concertations nationales au sujet du concours réservé pour les non-titulaires M.A et CDI. Le décret ne devrait pas tarder, le concours est prévu en février 2013.

Informations diverses

Nous attendons la prochaine réunion de la DES, ce vendredi 7 septembre pour avoir des réponses ou pour tout simplement poser les problèmes :

- Où ont été mis les 600 millions pour les rénovations scolaires ?

Pas de chantiers, ni en vue ni terminés pour cette rentrée ! Celui du lycée Paul Gauguin est arrêté. Quelques appels d'offres dans le journal en juin et juillet, nous verrons s'ils ont été suivis.

- Sur quelle base de travail la DES et le Ministère vont-ils aller discuter la DGH en octobre à la DEGESCO ?
- Quel est le planning d'aménagement des établissements dans le cadre des espaces numériques de travail ?

Fin de l'allemand première langue à Tipaerui, sur la seule décision du chef d'établissement puisqu'il n'y en a pas été question lors du dernier CTP, nous cacherait-on des choses ??? Mise en place du chinois mais comme le collège perd des élèves et des divisions chaque année, ne peut-on pas faire coexister chinois et allemand, et japonais ? ce qui en ferait un collège « océano-européen ».

Les lycées et les emplois du temps :

Une véritable catastrophe pour certains, des usines à gaz, dans lesquelles un prof n'y retrouve pas ses élèves et les élèves leurs salles, leurs horaires, leurs groupes, leur latin !

Une réforme remise en cause dès la rentrée, STI2D, ST2S, STMG, histoire-géo en terminales S, enseignements facultatifs, enseignements d'explorations, remédiations, aide personnalisée, heures modulables, groupes de compétences, tout ça pour regrouper des classes ou des niveaux à 40 ou 45 parfois avec un seul professeur bien sûr.

Le SNES a appelé à un bilan national pour peser dans les débats des Etats Généraux de l'Ecole en octobre.

Pour rester informés, pour faire respecter vos droits, syndiquez-vous